

Délibération n°040/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 5 MARS 2026

Date de convocation : 26 février 2026	Nombre de présents : 58
Effectif légal du conseil communautaire : 80	Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de membres en exercice : 79	Nombre de votants : 65
Date d'affichage : 09 mars 2026	

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Champignelles, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-six février deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BECKER Cécile, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHEVALIER Jean-Luc, CHOUBARD Nadia, CIFELLI Guillaume, CONTE Claude, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, DA SILVA MOREIRA Paulo, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DUFOUR Vincent, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GERMAIN Robert, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, LEGER Jean-Marc, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MELLIN Solange, MILLOT Claude, MORISSET Dominique, PAURON Éric, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RAVERDEAU Chantal, RENAUD Patrice, REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel, ROY Daniel, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VUILLERMOZ Rose-Marie, WLODARCZYK Monique. XAINTE Arnaud.

Délégués titulaires excusés : BROUSSEAU Chantal (pouvoir à Mme Chantemille), CARRÉ Michel, CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), COUET Micheline, D'ASTORG Gérard (pouvoir à M. Abry), DAVEAU Max, DROUHIN Alain (pouvoir à Mme Beaujard), JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), JAVON Fabienne (pouvoir à Mme Saulnier), MÉNARD Elodie (pouvoir à M. Xainte), PERRIER Benoît, PICARD Christine, THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent).

Délégués absents : GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LHOTE Mireille, LOURY Jean-Noël, MICHEL Nathalie, NADIN Claude, PROT Michel, REVERDY Chantal, SOCHON Christian.

Secrétaire de Séance : M. Éric PAURON

OBJET : Avenant 1 au contrat de DSP pour la gestion et l'exploitation du Centre Aquatique communautaire « La Baignade »

- Vu la délibération n° 0432/2017 du 20 décembre 2017 portant adoption du projet de construction d'un centre aquatique à Toucy,
- Vu la délibération n° 126/2023 du 10 juillet 2023 décidant du recours à une délégation de service public pour l'exploitation du centre aquatique intercommunal,
- Vu la délibération n°93/2025 du 19 mai 2025 attribuant la gestion et l'exploitation du centre aquatique à la société Vert Marine,
- Vu l'ordre de service de démarrage en date du 19 juin 2025,
- Considérant les désordres importants ayant affecté la charpente,
- Vu le courrier du 1^{er} août 2025 envoyé par la CCPF au gestionnaire l'informant de l'impossibilité d'ouvrir le centre aquatique dans les délais précédemment signifiés en raison des travaux de reprise nécessaires avant l'ouverture de l'équipement,

Délibération n°040/2026

- Vu le courrier du 19 décembre 2025 envoyé par la CCPF informant le gestionnaire de la mise à disposition de l'équipement à compter du 5 janvier 2026, pour une ouverture le 1^{er} février 2026,
- Vu l'article 3 du contrat imposant de prendre un avenant pour adapter les conditions financières au nouveau calendrier,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge du patrimoine et des travaux,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (65 voix pour) :

- Approuve l'avenant 1 au contrat de DSP pour la gestion et l'exploitation du Centre Aquatique communautaire « La Baignade » tel qu'annexé,
- Autorise le Président à signer cet avenant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

